



**Règlement de référencement pour intégrer l'application LABAZ en  
qualité de partenaire bons-plans**

**Les candidatures sont à adresser via formulaire électronique à l'URL  
suivant : <https://www.iledefrance.fr/form/formulaire-de-candidature-parten>**

## Contents

Contexte .....	3
Objectifs .....	4
Pourquoi devenir partenaire LABAZ ? .....	5
Propositions attendues .....	5
Partenaires éligibles .....	6
Critères et processus pour devenir partenaire .....	7
Modalités de dépôt des candidatures .....	8

## Contexte

**Dans une étude publiée en janvier 2022**, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a fait le constat qu'environ 25% des jeunes n'ont pas eu accès à une aide à laquelle ils auraient pu être éligibles.<sup>1</sup> La Région Île-de-France, qui compte près de 2,5 millions de jeunes<sup>2</sup> dont plus de 600 000 lycéens (15 à 17 ans) sur son territoire, s'est ainsi posée la question : comment mieux approcher les bénéficiaires de ses politiques publiques et lutter efficacement contre le non-recours aux aides ?

**Ainsi est né le projet LABAZ**, un projet ambitieux de conception et création d'une plateforme numérique unique pour les jeunes franciliens âgés de 15 à 25 ans, conçu dans une approche ouvertement orientée pour aller vers l'utilisateur et cherchant à concevoir un nouveau parcours attractif pour ce public prioritaire, dans une logique de convergence vers un futur « guichet unique » des politiques publiques liées à la jeunesse.

**Une première version de l'application a été lancée officiellement en juin 2023** à l'occasion du Festival Solidays, avec à la clef une proposition d'une aide à hauteur de 100€ pour développer la pratique sportive, culturelle et artistique des jeunes. A terme, l'application intitulée LABAZ doit ainsi devenir le point d'entrée unique et différencié à tout un écosystème de services. Les parcours proposés devront permettre d'accéder de manière fluide à des services proposés par la Région mais également par des partenaires.

**Aujourd'hui, après plus d'un an de travail sur le projet, l'application LABAZ, téléchargeable sur les app stores Apple et Android, compte 60 000 utilisateurs inscrits à son actif.** A travers LABAZ, les jeunes franciliens peuvent désormais accéder à plusieurs aides et avantages par voie numérique : une aide de 100€ pour la pratique sportive et culturelle, une aide de 100€ pour l'achat d'un vélo mécanique, des bons livres, bientôt l'aide au permis de conduire, et à terme à d'autres politiques publiques à destination de la jeunesse francilienne. Les utilisateurs ont aussi l'occasion de participer à des jeux concours pour gagner des billets pour de grands événements tels le Festival Solidays, Rock en Seine, la Coupe du monde de Rugby, ou encore les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Avec le socle de l'application bien posé et de nouvelles fonctionnalités et évolutions en cours de développement continu, **la Région Ile-de-France cherche désormais à élargir son portefeuille de partenaires pour LABAZ.** Pour ce faire, il convient de recruter des « Partenaires Bons Plans » désireux d'intégrer l'application LABAZ en proposant à son jeune public des avantages, codes promo, et/ou exclusivités.

---

<sup>1</sup> Séverin GRAVELEAU, « Pourquoi une partie de la jeunesse passe à côté des aides publiques : "Je ne savais pas que j'y avais droit", » *Le Monde*, 15 mars 2022. [https://www.lemonde.fr/campus/article/2022/03/15/je-ne-savais-pas-que-j-y-avais-droit-pourquoi-une-partie-de-la-jeunesse-passe-a-cote-des-aides-publiques\\_6117519\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2022/03/15/je-ne-savais-pas-que-j-y-avais-droit-pourquoi-une-partie-de-la-jeunesse-passe-a-cote-des-aides-publiques_6117519_4401467.html) ; Solen BERHUET, Lucie BRICE MANSENCAL, Sandra HOIBIAN, Charlotte MILLOT, Jörg MÜLLER, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (INJEPR-2022/01), janvier 2022.

<sup>2</sup> « Jeunes » correspond à la grande tranche d'âge définie par l'INSEE des 15 à 29 ans. [Dernières données disponibles ici.](#)

## Objectifs

**Le présent règlement vise à définir les modalités de référencement des « Partenaires Bons Plans »** qui souhaitent rejoindre la plateforme LABAZ et proposer à son jeune public des avantages, codes promo, et/ou exclusivités. Les objectifs pour la région et les partenaires sont multiples :

- ▶ **Attirer davantage de jeunes franciliens sur l'application** avec des bons plans qui leur sont destinés, afin de continuellement augmenter le nombre d'utilisateurs sur l'application, et in fine **lutter contre le non-recours aux aides** ;
- ▶ En complément des aides déjà proposées par la Région, **encourager et favoriser l'accès des jeunes franciliens aux sphères** de la **culture**, du **sport**, de la **mobilité**, de l'**éducation** et de la **formation**, et de la **santé** & du **bien-être** ;
- ▶ En participant au lancement de ce dispositif, les partenaires deviendront des **partenaires historiques de la jeunesse francilienne**. En tant que premiers partenaires du dispositif, ils bénéficieront d'une **visibilité accrue** sur l'application et **soutiendront une politique publique prioritaire de la région**, qui communiquera largement sur ce sujet stratégique ;
- ▶ Les partenaires auront un accès direct aux jeunes franciliens âgés de 15 à 25 ans en intégrant leurs offres et services dans l'application LABAZ, ce qui constituera une **opportunité pour eux de tester de nouveaux produits ou offres** promotionnelles ;
- ▶ **Renforcer leur engagement auprès des jeunes** : collaborer avec LABAZ permettra aux partenaires de participer activement à des initiatives de développement régional et de **renforcer leur image de marque en tant qu'acteurs engagés** dans le soutien aux jeunes et aux politiques publiques de jeunesse ;
- ▶ **Mettre en avant des enseignes françaises exerçant au moins une partie de leur activité en Île-de-France** : les partenaires pourront promouvoir leurs activités auprès d'un jeune public en Île-de-France, en mettant en avant leurs enseignes, institutions, et organisations sportives, culturelles, éducatives, et/ou sociales ;

**Le présent règlement présente les conditions pour devenir « partenaire Bon Plan » de l'application LABAZ, les modalités de dépôts des candidatures ainsi que le processus de validation et de mise en place du partenariat.**

## Pourquoi devenir partenaire LABAZ ?

**Rejoindre l'application LABAZ, c'est s'engager pour devenir partenaire historique de la jeunesse francilienne.** En participant au lancement du dispositif de Partenaires Bons Plans et en rejoignant la cohorte des premiers partenaires phares de l'application, vous bénéficierez d'une très grande visibilité et d'une place privilégiée auprès des jeunes franciliens utilisateurs de LABAZ.

Mais rejoindre LABAZ en qualité de partenaire bons plans, c'est aussi **affirmer votre soutien pour la politique publique dédiée à la jeunesse** et toutes les actions menées au niveau régional pour soutenir cette population porteuse de l'avenir. L'application LABAZ et son ambition première – devenir le guichet unique régional des politiques publiques et actions de soutien et d'accompagnement pour les jeunes – demeurent une priorité hautement stratégique de la Région Ile-de-France, qui a pour ambition d'accroître sa communication autour du dispositif.

## Propositions attendues

### Les partenaires LABAZ doivent adhérer aux valeurs suivantes :

- ▶ **Bénéfice** : le partenariat doit être aidant et donner accès à de la valeur/un bénéfice (place offerte, réduction, jeu concours ou aide) ;
- ▶ **Découverte** : le partenariat doit permettre soit l'accessibilité à des activités que les bénéficiaires connaissent déjà, soit de leur faire découvrir de nouvelles activités ;
- ▶ **Communauté** : le partenariat doit permettre aux jeunes d'accéder à une communauté pour découvrir et réaliser ces activités ;
- ▶ **Accompagnement** : le partenariat doit permettre l'accompagnement des jeunes dans leurs différents moments de vie.

**L'offre (ou les offres) proposée(s) doit (doivent) donner accès à des avantages** (réductions, lots, places, tickets, invitations...) pour les utilisateurs de l'application LABAZ sur le territoire francilien. Ces avantages sont de préférence exclusifs aux utilisateurs LABAZ. Le présent règlement de référencement pour intégrer l'application LABAZ en qualité de partenaire bons-plans se veut volontairement ouvert et non-contraignant pour les répondants, afin qu'ils puissent construire une proposition sur-mesure et aux dimensions adaptées. A titre d'exemple, voici des offres qui peuvent être proposées, cette liste étant non-exhaustive :

- ▶ La proposition d'un bon plan, réduction tarifaire ou avantage spécifique : ex. code de réduction pour une partie ou l'ensemble des utilisateurs LABAZ ; code à usage unique pour tous les utilisateurs LABAZ ; réduction pour les premiers 100 utilisateurs à générer un code promo via l'application, etc.

- ▶ La proposition de billets ou de places à prix réduits ou gratuits pour une partie ou l'ensemble des utilisateurs LABAZ : ex. spectacles, concerts, festivals, événements culturels, etc.
- ▶ La proposition d'un jeu concours : ex. pour remporter un lot ou avantage ; pour gagner des places, billets ou invitations ; pour participer à un événement, etc.
- ▶ La proposition d'un accès privilégié ou exclusif à un événement ou expérience
- ▶ La proposition d'une consultation, séance de coaching, visite, atelier, ou cours gratuit ou à prix réduit
- ▶ La proposition d'un abonnement avec réduction tarifaire
- ▶ La proposition d'une ou des carte(s) cadeau(x)

Un partenaire peut proposer une ou plusieurs offres de bons plans différents.

**Les partenaires LABAZ doivent accepter [la charte des partenaires Bons Plans](#) et inscrire leur(s) offre(s) dans le cadre de [la convention-type de partenariats Bons plans](#) adoptée par délibération n°CP 2024-074 du 28 mars 2024.**

## Partenaires éligibles

**Sont éligibles tant les acteurs privés** (commerces, associations, enseignes, entreprises, sociétés, musées, fondations...) **que publics** (opérateurs, collectivités...) désireux de proposer des offres bons plans à travers l'application LABAZ.

Les partenaires LABAZ doivent impérativement disposer d'un siège en Région Île-de-France et/ou y exercer leur activité et disposer d'un rayonnement territorial de niveau départemental au minimum.

# Critères et processus pour devenir partenaire

## Les partenaires bons plans de l'application LABAZ doivent répondre aux critères essentiels suivants :

### 1. *Thématique du partenariat proposé*

Le partenariat proposé donne accès à une offre reliée à une ou plusieurs des thématiques suivantes : sport, culture, loisirs, mobilité, éducation, formation, santé & bien être.

### 2. *Offre proposée*

L'offre proposée donne accès à des avantages (réductions, lots, places, tickets, invitations...) sur le territoire francilien. Ces avantages sont de préférence exclusifs aux utilisateurs de l'application LABAZ.

### 3. *Localisation et rayonnement*

La structure partenaire dispose d'un siège en Région Île-de-France et/ou y exerce son activité. Elle dispose de plus d'un rayonnement territorial à l'échelle départementale au minimum.

### 4. *Cible du partenariat*

L'offre du partenariat est à destination de la tranche d'âge de 15 à 25 ans<sup>3</sup> ou à une tranche spécifique comprise dans cette dernière.

### 5. *Adéquation aux valeurs et à l'image de la Région Île-de-France :*

- ▶ L'offre du partenariat n'est pas contraire aux notions de durabilité, d'égalité, de diversité et d'inclusion ;
- ▶ Elle ne dégrade pas l'image de la Région Île-de-France : aucune offre à caractère discriminatoire et/ou conduisant à une dérive sectaire, religieuse, politique ou sexuelle ne pourra être acceptée ;
- ▶ Elle respecte [la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité](#), et s'inscrit dans le respect des lois et règlements en vigueur ;
- ▶ En termes d'éthique, le Partenaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité.

## Le processus d'examen des propositions

L'examen des propositions sera fait par le Comité de pilotage du projet Labaz présidé par le DGS de la Région Île-de-France et celles-ci seront validées par décision de la Présidente de la Région Ile de France.

---

<sup>3</sup> Environ 2,5 millions de jeunes de 15 à 29 ans en Île-de-France selon l'INSEE.

Seront retenus comme partenaires bons plans Labaz tous les candidats qui répondent à l'ensemble des exigences du présent règlement.

Pour chaque candidat remplissant l'ensemble des conditions, le Comité de pilotage déterminera les engagements de la Région en termes de visibilité du partenaire suivant la grille de critères et de notation objective, jointe en annexe au présent règlement, associant à chaque niveau de bon-plan proposé un type de visibilité (pack-visibilité).

L'examen des propositions a vocation à se dérouler de façon continue dans le temps, au fil de l'eau de la présentation des candidatures.

Tous les candidats, retenus ou non, recevront une notification de la décision de la Présidente de la Région Ile de France dans un délai maximal de 4 mois après réception de la candidature.

Les candidats retenus recevront une proposition de convention-type complétée avec leur(s) propositions(s) bon-plan et seront invités à un rendez-vous avec l'équipe Labaz afin de la finaliser

## Modalités de dépôt des candidatures

**La transmission des propositions se fera par formulaire électronique à l'URL suivant : <https://www.iledefrance.fr/form/formulaire-de-candidature-parten>.**

Un courrier automatique confirmant la réception de la proposition sera transmis au candidat dans un délai maximal de 48 heures.